



**À :** Tous les membres

**Date :** Le 24 mai 2022

**Objet :** AQTIS – Règle particulière lorsque la Fête nationale des Québécois survient durant une fin de semaine – 24 juin

—

Chers membres,

Au cours des derniers jours, certains d'entre vous ont communiqué avec l'AQPM concernant la règle particulière lorsque la Fête nationale des Québécois survient durant une fin de semaine.

L'article 12.6 des différentes ententes collectives AQTIS-AQPM prévoit que :

*Lorsque la Fête nationale des Québécois survient un vendredi, un samedi, un dimanche ou un lundi, un bloc de trois (3) jours consécutifs (incluant le 24 juin, le samedi et le dimanche) est sélectionné par le producteur et les jours choisis sont considérés comme des jours fériés au sens de l'article 12.3 de la présente entente collective. Cependant, le technicien n'a droit à une indemnité en vertu de l'article 12.4 de la présente entente que pour la journée du 24 juin.*

Donc, cette année, puisque le 24 juin survient un vendredi, le vendredi 24 de même que le samedi 25 et dimanche 26 juin sont considérés comme des jours fériés au sens des art.12.3 des ententes AQTIS-AQPM Télévision, Cinéma et Nouveaux médias. Par conséquent, tout technicien sous contrat AQTIS qui rend des services une de ces trois journées est rémunéré sur la base du THB ou du FQB si applicable, majoré de cent pour cent (100%).

L'AQPM vous rappelle cependant que pour ce qui est de l'indemnité payable à l'occasion d'un jour férié, seul le 24 juin est compté. Cette indemnité est payable à tout technicien qui ne rend pas de services le vendredi 24 juin et sous réserve de répondre aux conditions et modalités stipulées aux art.12.4 des ententes AQTIS-AQPM. En outre, le technicien sous contrat AQTIS Télévision dont les services sont retenus aux fins d'une dramatique qui n'est pas destinée à un public âgé de 17 ans et moins a également droit à cette indemnité même s'il a rendu des services le 24 juin sous réserve toujours de

répondre aux conditions et modalités stipulées à l'art.12.4 de l'Entente AQTIS-AQPM Télévision 2019-2023.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

L'équipe des relations de travail

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1

514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

